

L'état des lieux a pour objet de décrire l'état des chemins et des parties de la propriété avant et après le chantier forestier en vue de constater d'éventuelles dégradations qui nécessiteraient une intervention réparatrice.

Cet état des lieux peut être établi à l'initiative de l'une des parties suivantes :

- propriétaire ou son représentant,
- exploitant forestier,
- entreprise ou entrepreneur de travaux forestiers,
- mairie ou gestionnaire de voiries.

Il peut être établi contradictoirement et conjointement, à l'occasion d'une visite commune ou par l'une des parties et adressé pour notification aux autres parties* qui doivent le retourner avant le début des travaux après d'éventuelles remarques complémentaires et acceptation.

A défaut de retour avant le début des travaux, les parties réceptrices sont réputées en accepter la teneur.

Ce document doit indiquer les informations nécessaires à la localisation du site, à l'identification des intervenants et à leurs acceptations formelles :

- Commune,
- Références de la parcelle,
- Nom du propriétaire ou de son représentant,
- Raison sociale de l'entreprise et nom de son représentant,
- Nature des travaux,
- Bon pour acceptation.

Il doit décrire aux mieux l'état des parties de la propriété qui est concernée par l'intervention des entreprises et signaler les difficultés et les risques particuliers que ces dernières sont susceptibles de rencontrer.

Etat :

- Des chemins d'accès
- Des parcours de vidange
- Des bordures de parcelles
- Des places de dépôts
- Des fossés
- Des bornes
- Des clôtures
- Des peuplements à respecter
- De toutes les autres singularités propres à la spécificité du chantier concerné et au respect des contraintes de gestion durable (Captage d'eau, cours d'eau, Natura 2000,.....)

Des photos peuvent accompagner cet état des lieux pour en améliorer l'interprétation.

*Cet envoi peut-être fait en recommandé avec AR

ÉTAT DES LIEUX

Cet état des lieux peut être établi à l'initiative de l'une des parties suivantes :

- propriétaire ou son représentant
- exploitant forestier
- entreprise ou entrepreneur de travaux forestiers
- mairie ou gestionnaire de voiries

Il a pour objet de décrire ou signaler aux autres parties l'état des lieux avant et après le chantier d'exploitation forestière.

Si celui-ci peut être établi contradictoirement et conjointement, à l'occasion d'une réunion de chantier commune. Ou alors, la partie initiatrice l'adresse en recommandé avec accusé de réception pour notification à l'autre partie qui le retourne avant le début des travaux après acceptation ou remarques complémentaires.

Dans le second cas, à défaut de retour avant le début des travaux, la partie réceptrice est réputée en accepter les observations dès lors qu'elle a accusé réception de la proposition d'état des lieux au moins 15 jours calendaires avant le début des travaux.

Commune

Nom de l'ouvrage.....

Nom du propriétaire

Parcelle(s)

Nature des travaux

Des photos peuvent accompagner cet état des lieux pour éviter toute mauvaise interprétation.

Élément / Nature	Présence ou non	État initial et observations	État final et observations
1) Accès à la parcelle			
Route revêtue			
Route empierrée			
Route en terrain naturel			
Chemin forestier			
Piste			
Chemin empierré			
Parterre de la coupe			
Autre			
2) Limites de la parcelle			
Chemin forestier			
Périmètre (à préciser)			
Bornes			
Signalisations diverses (à préciser)			
Lignes - Sommières			
3) Parcelle - Peuplement			
Sol de la parcelle			
Arbres de réserve			
Régénération			

4) Réseau de vidange			
Cloisonnements			
Pistes			
Chemins empierrés			
5) Dépôt			
Sol dépôt			
Chaussée			
Fossé			
Aqueduc			
Arbres de bordure			
6) Peuplements à préserver dans l'emprise			
Semis			
Plantations			
Autres			
7) Éléments divers			
Fossés assainissants			
Cours d'eau (plans d'eau)			
Captage d'eau			
Zone humide			
Aqueduc			
Équipement accueil public			
Propreté des lieux			
Bornes			
Clôtures			
Obstacles à la progressions des hommes et des engins			
Éléments à respecter autre que les peuplements			
8) Autres (à préciser)			
Conditions météorologiques			
Contraintes relatives à l'emprise (Natura 2000, périodes d'incendie, ZNIEFF, ...)			
Autres (à préciser)			

Croquis des lieux (Si besoin)	Légende

Rencontre préalable à l'initiative de l'une des parties : propriétaire, exploitant, entreprise ou entrepreneur de travaux forestiers (rayer la mention inutile)

Si oui, date de cette rencontre :

Et/Ou

Etat des lieux	Etabli par :	Demande d'état des lieux formalisée	
		Reçue	Acceptée
Date			
Nom			
Qualité			
Signature			

Nom et coordonnées du propriétaire ou de son représentant (obligatoire) :

.....

Tel : Fax :